

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2023-6453
OBJET	Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2023	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Une séance extraordinaire du conseil municipal a été tenue le jeudi 21 décembre 2023 à 16 h 30.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 21 décembre 2023 à 16 h 30.		